SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 8 décembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO,

Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI

M. ZILIO	M. BERBIGUIER	Mme BOMPARD
M. VIGLI	M. GABRIEL	Mme CALERO
Mme DESFONDS-FARJON	Mme PAGES	
M. MARECHAL	M. BERNE	
Mme ARNAUD	Mme ROUBY	
M. BLANC	Mme AMALLOU	
Mme GUTIEREZ	M. LAMIRAL	
M. AUZAS	M. LORANDIN	
Mme BOUCLET	Mme BLACHIER-BAIARDI	
M. SAEZ	Mme NERSESSIAN	
M. RACAMIER	M. RAOUX	
Mme AUTRAN-BLANC	M. MORAND	

Représentés :

Mme BOUCHE	par	Mme BOUCLET
Mme DAVID-GITTON	par	M. VIGLI
Mme JOUVE-LAVOLE	par	M. BERNE
M. MARROSU	par	M. ZILIO
M. MICHEL	par	Mme BOMPARD
Mme FOURNIER	par	Mme CALERO

Absent : M. MALAPERT

QUESTION N° 1 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de nommer Mme BLACHIER-BAIARDI, Secrétaire de Séance.

A l'Unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO

****

QUESTION N° 2 – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020 - PROCES-VERBAL - APPROBATION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 novembre 2020.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO

****

QUESTION N° 3 – PANNEAU D'INFORMATIONS MUNICIPALES SITUE DEVANT LE POINT INFORMATION TOURISME (P.I.T.) - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / C.C.R.L.P. RELATIVE A LA REFACTURATION PAR LA C.C.R.L.P. DE LA CONSOMMATION ELECTRIQUE - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention à passer avec la communauté de communes Rhône Lez Provence relative à l'utilisation du système d'électricité du Point Information Tourisme (P.I.T.) de Bollène alimentant le panneau électronique d'informations municipales utilisé par la ville.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

****

QUESTION N° 4 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE - COMPETENCE DELEGUEE - SYNDICAT INTERCOMMUNAL RHONE-AYGUES-OUVEZE (R.A.O.) - ANNEE 2019 - INFORMATION

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :

- du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service eau potable, adopté par le syndicat R.A.O, ci-annexé.

Prend acte.

****

QUESTION N° 5 – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENTS - EXERCICE 2020 - ACTUALISATION ET BILAN

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur telles qu'énoncées ci-dessus,

- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO

****

QUESTION N° 6 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT 2021

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021, hors Restes A Réaliser (R.A.R.), dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du Budget primitif Principal, pour un montant maximum de :

1 409 000 € pour le Budget Principal

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021, hors Restes A Réaliser (R.A.R.), dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du Budget primitif Annexe du service de l'Assainissement, pour un montant maximum de :

310 600 € pour le Budget Annexe du service de l'Assainissement

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO

****

QUESTION N° 7 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT - CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT D'EAUX USEES NON DOMESTIQUES VILLE DE BOLLENE / ETABLISSEMENT DELISLE / SOCIETE SUEZ EAU FRANCE - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser l'établissement DELISLE à déverser ses eaux usées non domestiques dans le réseau public d'assainissement raccordé à la station d'épuration de La Croisière,

- d'adopter la convention à passer l'établissement DELISLE et la société SUEZ Eau France en vue de définir les modalités administratives, techniques et financières de collecte, de transport et de traitement des eaux usées non domestiques provenant de l'établissement DELISLE sur la station d'épuration de La Croisière,

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

****

QUESTION N° 8 – CONTRAT DE BASSIN VERSANT DU LEZ - INSCRIPTION DE LA FICHE ACTION "QUA 2.2 E" - APPROBATION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de valider l'inscription de la fiche action « QUA 2.2 e » par la commune dans le contrat de bassin versant du Lez,

- de mandater le Maire aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente délibération.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

****

QUESTION N° 9 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - CONTRIBUTION 2020 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE AU TITRE DES EAUX PLUVIALES

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'autoriser le versement de la contribution du Budget Général au Budget Annexe Assainissement, au titre des eaux pluviales, à hauteur de 204 487 € pour l'année 2020, correspondant à 30 % des charges d'amortissement technique et intérêts des emprunts tels que figurant au Compte Administratif 2019.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO

****

QUESTION N° 10 – POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - PROGRAMMATION 2020 - SUBVENTIONS

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'approuver, sur présentation du bilan de réalisation, le versement de la participation communale annuelle pour l'exercice 2020 aux partenaires visés dans le tableau ci-dessus.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, aux natures et fonctions prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Ne prend pas part au vote : Mme ARNAUD
Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

****

QUESTION N° 11 – POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - AVENANT AU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - "PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES" POUR LA PERIODE 2021-2022 – ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de valider le contenu de l'avenant au contrat de ville 2015-2020 appelé « Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques » pour la période 2021-2022,

- d'autoriser le Maire à signer cet avenant à intervenir au contrat de ville 2015-2020 appelé « Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques » pour la période 2021-2022,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au contrat de ville jusqu'à la fin de l'année 2022.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés
Abstention(s) : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO

****

QUESTION N° 12 – POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - AVENANTS AUX CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT SUR LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES PAR LES BAILLEURS SOCIAUX – ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter les avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement sur la T.F.P.B. à passer avec les bailleurs sociaux signataires du Contrat de Ville, soit Grand Delta Habitat et Mistral Habitat / Vallis Habitat, pour la période 2021-2022,

- d'autoriser le Maire à signer lesdits avenants à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

****

QUESTION N° 13 – FORFAIT POST-STATIONNEMENT - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS (A.N.T.A.I.) - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention à passer avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I.) pour le traitement informatisé des Forfaits de Post-Stationnement.

Elle prendra effet le 1er janvier 2021 pour une durée de 2 ans.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO

****

QUESTION N° 14 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE A LA COMMUNE DE BOLLENE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention de mise à disposition à passer avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.), aux conditions énoncées ci-dessus.

Cette mise à disposition donnera lieu à remboursement

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO

****

QUESTION N° 15 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE LEZ PROVENCE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention de mise à disposition à passer avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.), aux conditions énoncées ci-dessus.

Cette mise à disposition donnera lieu à remboursement.

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme NERSESSIAN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO

****